



# **SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE**

**Note Financière 2017**

**EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS**

**Epreuves régionales et inter-régionales**

# 1 GENERALITES

## 1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2017. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu). Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 €.

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourront faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

## 1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

### 1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 23.2.3).

### 1.2.2. Engagement terrain et rattrapage des épreuves SHF-Vidéo

Les conditions d'engagement terrain sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

Les pénalités d'engagement terrain sont les suivantes :

Epreuves	Montant
CSO Cycle Classique Formation et épreuves d'hiver	Montant de l'engagement + 10 €
CSO Cycle Classique Qualification	Montant de l'engagement + 20 €
CSO Cycle Libre	
CCE, DRESSAGE, HUNTER, ENDURANCE, ATTELAGE, Jeunes poneys	

### 1.2.3. Changement d'épreuves ou de cheval/poney

Les conditions de changement d'épreuve ou de cheval/ poney sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2).

En CSO Cycle Classique et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En CSO Cycle Classique Formation et Qualification, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- CSO Cycle Classique Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- CSO Cycle Classique Qualification : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

### 1.2.4. Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les CIR de CSO et les Finales Nationales.

Les rattrapages d'engagements sur les épreuves de CIR CSO sont du montant de l'engagement majoré de 20€.

Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

### **1.3. Primes et surprimes**

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, dressage donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

## 2 SAUT D'OBSTACLES

### 2.1 Engagements

#### Concours régionaux et interrégionaux

	Epreuves Régionales	Epreuves interrégionales (tarif pour 2 épreuves)	
Formation 1	19		
Formation 2	19		
Formation 3	19		
4 ans Qualification	31	70	
5 ans Qualification	41	68	
6 ans Qualification	49	107	
Cycle libre 1 - 0,95m	19		
Cycle libre 2 - 1,05m	24		
Cycle libre 3 - 1,15m	28		

### 2.2 Dotations

#### 2.2.1 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique Formation et Cycle Libre

La dotation des épreuves Cycle Classique Formation et Cycle Libre est allouée aux parcours sans aucune pénalité. Le montant de la dotation unitaire correspond au montant de l'engagement.

Dotations en euros Prime au sans faute	Epreuves Régionales
Formation 1	19
Formation 2	19
Formation 3	19

Dotations en euros Prime au sans faute		Epreuves régionales	Epreuves Finales régionales	
Cycle Libre	1 – 0,95m	19	1 <sup>ère</sup> année 4 et 5 ans	19
	2 – 1,05m	24	2 <sup>ème</sup> année 5 et 6 ans	24
	3 – 1,15m	28	3 <sup>ème</sup> année 6 ans	28

#### 2.2.2 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-Book

La dotation des épreuves Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-book est allouée aux parcours sans aucune pénalité. Le montant de la dotation unitaire correspond au montant de l'engagement.

Dotations en euros Prime au sans faute	Epreuves Régionales	Epreuves Interrégionales
4 ans Qualification Autres studbooks + OC	31	35
5 ans Qualification Autres studbooks + OC	41	34
6 ans Qualification Autres studbooks + OC	49	54

### 2.2.3 Dotation globale - Epreuves régionales et interrégionales réservées aux chevaux inscrits au stub book du cheval de Selle Français (SF), à celui du cheval Anglo-Arabe (AA) et à celui du cheval Anglo-Normand (CSAN)

La somme globale distribuée sur chaque épreuve Cycle Classique Qualification SFAA est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de fractions de trois partants, arrondi à l'unité supérieure, par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Dotations en euros Prime pour 3 partants*	Epreuves Régionales SF – AA – CSAN	Epreuves Interrégionales SF – AA – CSAN
4 ans Qualification SFAA	126	145
5 ans Qualification SFAA	145	155
6 ans Qualification SFAA	175	204

*\*Note : la dotation unitaire ne peut être inférieure à 2 fois le montant de l'engagement et ne peut être supérieure à 4 fois le montant de l'engagement.*

*Exemple :*

*Sur une épreuve régionale de 4 ans Qualification SFAA (SF-AA-CSAN) d'un concours CSO label de 60 partants, la dotation est de : 2 520 € (=60 partants/3 x 126 €).*

*Sur une épreuve régionale de 4 ans Qualification SFAA (SF-AA-CSAN) d'un concours CSO label de 61 partants, la dotation est de 2 646 € (soit 61/3=20,3 arrondi à 21 x 126€).*

## 2.3 Répartition de la dotation

### 2.3.1 Répartition de la dotation - Epreuves régionales et interrégionales Cycle Classique Formation, Cycle Classique ouvertes aux Autres Stud-Book et Cycle Libre

#### 2.3.1.1 Cycle Classique Formation, Cycle Classique ouvert aux Autres Stud-Book et Cycle Libre : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage

Elles concernent les épreuves de Cycle Classique Formation 1, 2 & 3, les épreuves de Cycle Classique Autres Stud-Book et les épreuves de cycle libre 1, 2 et 3 à l'exception des deuxièmes épreuves des finales régionales de cycle libre 2<sup>ème</sup> année 6 ans et Cycle Libre 3<sup>ème</sup> année.

La prime est fixe, attribuée aux chevaux sans aucune pénalité sur le parcours.

#### 2.3.1.2 Cycle Classique ouvert aux Autres Stud-Book, Finales régionales Cycle Libre 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année 6 ans : Epreuves au barème A à chronomètre

Concernent les épreuves suivantes :

- Cycle classique 6 ans Qualification Autres Stud-Book 2<sup>ème</sup> épreuve ;
- Cycle libre 2<sup>ème</sup> année 6 ans et Cycle Libre 3<sup>ème</sup> année : 2<sup>ème</sup> épreuve lors d'une finale régionale.

La dotation globale distribuée est le produit du nombre de sans faute par la prime au sans faute.

La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % de la dotation partagée entre les concurrents classés sans aucune pénalité, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.1.1) ;
- 20 % de la dotation partagée entre les concurrents classés dans le 1<sup>er</sup> tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre

Exemple :

Sur une épreuve régionale de 6 ans Qualification Autres Stud-Book au chronomètre de 10 partants et 5 sans faute, la dotation est de : 245 € (=5 sans-faute\*49 €). Le 4<sup>ème</sup> classé recevra  $(245*0.8)/5+(245*0.2)*2.4/20 = 45.08€$

## **2.3.2 Répartition de la dotation - Epreuves régionales et interrégionales réservées aux chevaux inscrits au stub book du cheval de Selle Français (SF), à celui du cheval Anglo-Arabe (AA) et à celui du cheval Anglo-Normand (CSAN)**

### **2.3.2.1 Cycle Classique 4, 5 et 6 ans Qualification SFAA : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage**

Concernent les épreuves de cycle classique Qualification 4 ans SFAA, 5 ans Qualification SFAA, 6 ans Qualification SFAA première épreuve ; Le montant de chaque prime est obtenu par division de la dotation globale par le nombre de chevaux sans aucune pénalité. Cette prime ne doit pas être inférieure à 2 fois le montant de l'engagement et supérieure à 4 fois le montant de l'engagement.

*Exemple 1: sur une épreuve régionale de cycle classique 4 ans de Qualification 60 partants (d'où 60/3=20 prix à distribuer et dotation globale de 2520 €) et 24 chevaux sans pénalités, chaque cheval sans pénalité reçoit une prime de 105 € (= 2520 €/24).*

*Exemple 2 -sur une épreuve régionale de cycle classique 4 ans de Qualification 60 partants (d'où 60/3=20 prix à distribuer et dotation globale de 2520 €) et 10 chevaux sans pénalité, chaque cheval sans pénalité reçoit une prime de 124€ (= 2520 €/10= 252 € mais prime plafonnée = engagement \*4= 31\*4 soit 124 €).*

### **2.3.2.2 Cycle Classique 6 ans SFAA : Epreuves au barème A à chronomètre**

Concernent les épreuves Cycle classique 6 ans Qualification SFAA 2ème épreuve ; La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % partagée entre les concurrents classés, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.2.1) ;
- 20 % partagée entre les concurrents classés dans le 1<sup>er</sup> tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A à chronomètre.

**Note** : dans le cas d'épreuves dédoublées, où mâles, hongres et femelles d'une même génération et d'une même catégorie d'épreuve font l'objet d'épreuves séparées mais concourent sur le même parcours, la dotation est calculée sur l'ensemble de la génération ; s'ils concourent sur des parcours différents, la répartition des dotations est calculée sur chacune des épreuves.

## **2.4 Algorithme de répartition**

Cas où utiliser l'algorithme de répartition des primes.

L'algorithme est utilisé pour répartir les primes entre les chevaux classés dans les cas suivants :

### **2.4.1 Cycle Classique 6 ans ouvert aux Autres Stud-Book 2ème épreuve régionale ou interrégionale, Finales régionales Cycle Libre 2ème et 3ème année 6 ans : Epreuves au barème A à chronomètre**

La dotation globale distribuée est répartie entre:

- 80 % de la dotation partagée entre les concurrents classés sans aucune pénalité, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.1.1) ;
- 20 % de la dotation partagée entre les concurrents classés dans le 1<sup>er</sup> tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre

Exemple :

- *Finale régionale Cycle Libre 3<sup>ème</sup> année 6 ans courue au chronomètre ; 17 partants ; 5 chevaux sans pénalités ;*
- *5 classés sans faute ; dotation à distribuer de 5x 28 = 140 € ;*
- *80 % soit (140\*80%)= 112.00 € ;*
  - *Les 5 chevaux sans faute se partagent 112/5 = 22.40 € par cheval ;*
- *20% soit (140\*20%)= 28 € ;*
  - *Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;*
  - *La dotation de chaque cheval primé correspond à la multiplication du coefficient déterminé ci-dessus par le nombre de point correspondant au classement du cheval.*

La répartition des gains est donc la suivante :

Classement	Sur 80% de la dotation	Sur 20% de la dotation	Total prime Cheval
1 <sup>er</sup>	22.40	(9.6/30)*28= 8.96	31.36
2 <sup>ème</sup>	22.40	(7/30)* 28 = 6.53	28.93
3 <sup>ème</sup>	22.40	(4.6/30)* 28 = 4.29	26.69
4 <sup>ème</sup>	22.40	(3.6/30)* 28 = 3.36	25.76
5 <sup>ème</sup>	22.40	(3/30)* 28 = 2.80	25.20
6 <sup>ème</sup>	0	(2.2/30)*28 =2.05	2.05
Total	112	28.00	140.00

## 2.4.2 Cycle Classique 6 ans SFAA : Epreuves au barème A à chronomètre :

Il s'agit de la deuxième épreuve des concours régionaux ou interrégionaux 6 ans Qualification;

- 80 % partagée entre les concurrents classés, selon le schéma des épreuves au barème A sans chrono (§ 2.3.2.1) ;
- 20 % partagée entre les concurrents classés dans le 1<sup>er</sup> tiers, selon l'algorithme du § 2.5 jugé suivant la règle d'un Barème A au chronomètre.

Exemple :

- *2ème épreuve 6 ans Qualification en CSO Label régional SFAA courue au chronomètre ; 17 partants ; 2 chevaux sans pénalités ; 2 chevaux à 4 points ; 2 chevaux à 8 points ;*
- *17 partants ; 6 classés ; dotation à distribuer de 6x175 = 1 050 € ;*
- *80 % soit (1 050\*80%)=840.00 € ;*
  - *Les 2 chevaux sans faute se partagent 840/2 = 420 € avec un plafond à 196 € ;*
- *20% soit (1 050\*20%)=210.00 € ;*
  - *Le coefficient de la catégorie multiplicateur est de 7.00 sur les concours régionaux et de 8.16 sur les CIR ;*
  - *Identifier sur l'algorithme la ligne correspondant au nombre de partants dans l'épreuve ;*
  - *La dotation de chaque cheval primé correspond à la multiplication du coefficient multiplicateur ci-dessus par le nombre de points sur l'algorithme correspondant au classement du cheval.*

La répartition des gains est donc la suivante :

Classement	Points sur l'algorithme	Sur 80% de la dotation	Sur 20% de la dotation	Total prime Cheval
1 <sup>er</sup>	9.6	420 > plafonné à 196	(9.6/30)*210=67.2	263.20
2 <sup>ème</sup>	7.0	420 > plafonné à 196	(7/30)*210=49	245.00
3 <sup>ème</sup>	4.6	0	(4.6/30)*210=32.2	32.2
4 <sup>ème</sup>	3.6	0	(3.6/30)*210=25.2	25.2
5 <sup>ème</sup>	3.0	0	(3/30)*210=21	21
6 <sup>ème</sup>	2.2	0	(2.2/30)*210=15.4	15.4





## 2 CONCOURS COMPLET

### 3.1 Engagements

Engagements en euros		Epreuves Régionales	Epreuves Régionales Labellisées
Cycle Classique	Extérieures		32
	C. Cl. 4 ans Qualification label		36
	C. Cl. 5 ans Qualification	41	49
	C. Cl. 6 ans Qualification	50	59
	Formation 1/2/3	36	
Cycle Libre	1ère année	26	
	2ème année	28	
	3ème année	33	

### 3.2 Dotations

A titre transitoire, une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique Concours Complet aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond au montant de la prime obtenue multipliée par un coefficient de 2,5.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

*Exemple : un Selle Français gagnant une prime de 10 euros recevra une somme totale de 35 euros soit 10 euros de prime de base et 25 euros de surprime.*

#### 3.2.1 Epreuves régionales

##### 3.2.1.1 Extérieurs 4 ans

La prime de base attribuée aux chevaux classés (cf. art. 55.4.2 du règlement des épreuves d'élevage) est de 17 €.

##### 3.2.1.2 Concours complet Cycle Classique Qualification et Cycle Libre

Sur chaque catégorie d'épreuve, un montant de prime unique, défini dans le tableau récapitulatif ci-dessous est distribué à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Pour bénéficier des primes, les chevaux devront répondre aux critères de résultat énoncés au règlement des épreuves d'élevage.

Dotations en euros - Prime pour 3 partants (hors surprime)		Epreuves Régionales	Epreuves Régionales Labellisées
Cycle Classique	Extérieures		16
	C. Cl. 4 ans Qualification label		41
	C. Cl. 5 ans Qualification - jusqu'à la semaine 23	40	53
	C. Cl. 5 ans Qualification - à partir de la semaine 24	54	78
	C. Cl. 6 ans Qualification label - jusqu'à la semaine 23	62	84
	C. Cl. 6 ans Qualification label - à partir de la semaine 24	74	113
Cycle Libre	1ère année	68	
	2ème année	73	
	3ème année	109	

*Exemple : sur une épreuve de 5 ans Qualification Label 1<sup>ère</sup> partie de saison d'un concours société agréée de 18 partants, la dotation de base maximum est de 240 € (=18/3 x 40 €)*

sur une épreuve de 5 ans Qualification Label 1<sup>ère</sup> partie de saison d'un concours société agréée de 20 partants, la dotation de base maximum est de 280 € (=7 x 40 €)

Le montant des demi-primés de rattrapages prévues au règlement des épreuves d'élevage est fixé à 50% de la valeur des primes dans chacune des catégories.

### 3.2.1.3 Concours complet Formation 1, 2 et 3

Une prime est attribuée au premier tiers du classement sous réserve d'être sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps): la prime correspond au montant de l'engagement.

Une demie prime est attribuée aux chevaux sans faute sur les tests de cross et de CSO (hors pénalité de temps) n'étant pas dans le premier tiers du classement : la prime correspond à la moitié du montant de l'engagement.

Epreuves Régionales en euros		Primes	Demi-primés
Cycle Classique	Formation 1/2/3	36	18

### 3.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves		Concours régionaux en euros	Concours régionaux labellisés en euros
Cycle Classique	Extérieur		15.34
	C. Cl. 4 ans Qualification label		14.34
	Formation 1/2/3	20.51	
	C. Cl. 5 ans Qualification	25.37	23.36
	C. Cl. 6 ans Qualification	32.80	30.80
Cycle Libre	1 <sup>ère</sup> année	13.08	
	2 <sup>ème</sup> année	17.24	
	3 <sup>ème</sup> année	18.24	

## 4 DRESSAGE

### 4.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées
4 ans	25	29
5 ans	32	37
6 ans	45	50
Cycle Libre 1	25	
Cycle Libre 2	30	
Cycle Libre 3	35	

### 4.2 Dotations

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.3.

#### 4.2.1 Epreuves régionales

##### 4.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Une surprime est attribuée lors des épreuves régionales et interrégionales du cycle classique de Dressage aux chevaux primés et inscrits au stud-book du cheval de selle français (SF), à celui du cheval anglo-arabe (AA) et à celui du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

*Exemple : Un Selle Français gagnant une prime de 21 euros recevra une somme totale de 25.20 euros.*

Prime de base par partant en euros – hors surprime	Epreuves régionales	Epreuves régionales labellisées
4 ans	17	19
5 ans	21	23
6 ans	29	37
Cycle Libre 1	16	
Cycle Libre 2	20	
Cycle Libre 3	24	

##### 4.2.1.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés 1<sup>ère</sup> prime et prime espoir tel que défini à l'article 638 du règlement des épreuves d'élevage :

*Exemple : Epreuve de 4 ans en société agréée avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve (hors surprime) est de 20 x 17 € = 340 € ; 4 chevaux classés en 1<sup>°</sup> prime ;*

*La valeur de la prime est donc de 340 € / 4 = 85 € plafonnée à 68€ (17\*4).*

Dans tous les cas la valeur de la prime est plafonnée à 4 fois la prime de base par cheval partant.

Les jeunes chevaux de 5 ans concourant dans les épreuves de 4 ans (5 ans « tardifs ») et les jeunes chevaux de 6 ans concourant dans les épreuves de 5 ans (6 ans « tardifs ») perçoivent des primes dont le montant correspond à 50% de la prime de la classe d'âge pour laquelle l'épreuve est normalement prévue. Ils entrent cependant à part entière dans le calcul de la somme globale à distribuer et dans celui du partage des primes.

### 4.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves	Concours régionaux en euros	Concours régionaux labellisés en euros
4 ans	13.61	9.49
5 ans	17.77	13.55
6 ans	28.27	24.05
Cycle Libre	1 <sup>ère</sup> année	11.5
	2 <sup>ème</sup> année	14.08
	3 <sup>ème</sup> année	19.08

## 5 ATTELAGE

### 5.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales et Label
1 <sup>ère</sup> année	26
2 <sup>ème</sup> année	29
3 <sup>ème</sup> année	34

### 5.2 Dotations

La valeur des primes dans chaque épreuve dépendra de la proportion de chevaux classés.

#### 5.2.1 Epreuves régionales et interrégionales

##### 5.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime par partant en euros	Epreuves régionales et Label
1 <sup>ère</sup> année	66
2 <sup>ème</sup> année	64
3 <sup>ème</sup> année	91

##### 5.2.1.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie entre les chevaux classés 2<sup>ème</sup> prime et 1<sup>ère</sup> prime tel que défini à l'article 823 du règlement des épreuves d'élevage en fonction du nombre d'unités attribué à chaque niveau de prime soit en euros :

1 <sup>ère</sup> prime	2 <sup>ème</sup> prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

*Exemple : Epreuve régionale de 3<sup>ème</sup> année avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de  $20 \times 91 \text{ €} = 1\,820 \text{ €}$   
4 chevaux classés en 1<sup>ère</sup> prime et 7 chevaux en 2<sup>ème</sup> prime, soit  $(4 \times 2) + 7 = 15$  unités de prime distribuées.*

*La valeur de l'unité de prime est donc de  $1\,820 \text{ €} / 15 = 121.33 \text{ €}$ .*

*Le montant des 1<sup>ères</sup> primes s'établit à  $121.33 \text{ €} \times 2 = 242.67 \text{ €}$ , celui des 2<sup>èmes</sup> primes à  $121.33 \text{ €} \times 1 = 121.33 \text{ €}$ .*

### 5.3 Part organisateur perçue sur les engagements

En euros	Epreuves régionales et Label
1 <sup>ère</sup> année	13.08
2 <sup>ème</sup> année	14.08
3 <sup>ème</sup> année	18.35

## 6 ENDURANCE

### 6.1 Engagements

En euros		Epreuves régionales (1)	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	27	39
	40 km		
5 ans	20 km	30	
	40 km	38	43
	60 km		
6 ans	20 km	32	
	40 km	40	
	60 km	45	
	80 km VI	50	55
	90 km VI		
	90 km VL		

### 6.2 Dotations

#### 6.2.1 Epreuves régionales

Valeur des primes par cheval classé, en euros		Epreuves régionales	Epreuves interrégionales
4 ans	20 km	46	136
5 ans	20 km	29	
	40 km	75	131
6 ans	20 km	29	
	40 km	34	
	60 km	75	
	80 km VI	84	154

#### 6.2.2 Test de modèle et allures - interrégionales 4 ans

A l'issue du test de modèle et allures des épreuves interrégionales de 4 ans, une dotation est allouée aux jeunes chevaux classés :

Mention	En euros
1 <sup>ère</sup> prime $\geq 16$	100
2 <sup>ème</sup> prime $\geq 14$ et $< 16$	60
3 <sup>ème</sup> prime $\geq 12$ et $< 14$	40

### 6.3 Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs

Une aide de 350 euros est versée aux organisateurs d'épreuves régionales ou interrégionales sous réserve qu'ils organisent une journée dédiée aux jeunes chevaux (sans épreuve fédérale). La décision d'attribution ou de refus d'attribution de cette aide ne peut faire l'objet d'aucun recours.

En euros		Epreuves régionales (1)	Epreuves inter régionales
4 ans	20 km	15.03	18.19
5 ans	20 km	16.03	
	40 km	22.36	19.19
6 ans	20 km	17.03	
	40 km	23.36	
	60 km	27.58	
	80 km VI	32.50	24.41

- (1) Un organisateur d'épreuves régionales est en droit d'augmenter les engagements ci-dessus d'un montant maximum de 20€. Ce montant supplémentaire d'engagement sera reversé intégralement dans la part organisateur.

## 7 STYLE JEUNES CHEVAUX - HUNTER

### 7.1 Engagements

En euros	Epreuves régionales
4 ans	19
5 ans	24
6 ans	28

### 7.2 Dotations

#### 7.2.1 Epreuves régionales, interrégionales

##### 7.2.1.1 Dotation globale

La somme globale distribuée sur chaque épreuve est fonction du nombre de partants : elle est le produit du nombre de partants par la prime de base correspondant à la catégorie de l'épreuve.

Prime par partant en euros	Epreuves régionales et interrégionales
4 ans	13
5 ans	17
6 ans	20

##### 7.2.1.2 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie par catégorie d'âge entre les chevaux classés 2<sup>ème</sup> prime et 1<sup>ère</sup> prime tel que défini à l'article 10.312 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de prime :

1 <sup>ère</sup> prime	2 <sup>ème</sup> prime
2 unités de prime	1 unité de prime

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

Les primes des chevaux de 5 ans tardifs courant en épreuve de 4 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

Les primes des chevaux de 6 ans tardifs courant en épreuve de 5 ans tel que défini à l'article 10.22 du règlement des épreuves d'élevage de la SHF seront diminuées de moitié.

*Exemple : Epreuve de 5 ans avec 20 chevaux partants. La dotation globale de l'épreuve est de  $20 \times 17 \text{ €} = 340 \text{ €}$   
6 chevaux classés en 1<sup>°</sup> prime et 8 chevaux en 2<sup>°</sup> prime, soit  $(6 \times 2) + 8 = 20$  unités de prime distribuées. La valeur de l'unité de prime est donc de  $340 \text{ €} / 20 = 17 \text{ €}$ . Le montant des 1<sup>ères</sup> primes s'établit à  $17 \text{ €} \times 2 = 34 \text{ €}$ , celui des 2<sup>èmes</sup> primes à  $17 \text{ €} \times 1 = 17 \text{ €}$ .*

### 7.3 Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves régionales en euros	
4 ans	14.27
5 ans	16.12
6 ans	17.57

## 8 PONEYS

### 8.1 Engagements

Les tarifs d'engagement en épreuves de saut d'obstacles, dressage et CCE sont de :

En euros	
Régionaux – 4, 5 & 6 ans	24
Finale régionale - 4, 5 & 6 ans	30

### 8.2 Dotations Saut d'obstacles

#### 8.2.1 Epreuves régionales labellisées et finales régionales

Le montant global distribué en épreuves régionales labellisées de saut d'obstacles est de 90 600 euros.

Le montant global distribué en épreuves finales régionales de saut d'obstacles est de 38 200 euros.

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

Cette enveloppe est répartie, en fin d'année, en fonction du nombre de points de qualification acquis, tels que définis ci-dessous :

#### 8.2.2 Dotation globale

Le total des points distribués dans chaque catégorie d'âge sur une journée de concours est le produit du nombre de partants dans chaque catégorie d'âge multiplié par :

- 15 en épreuves régionales label
- 30 en épreuves finales régionales

#### 8.2.3 Répartition de la dotation

La dotation globale est répartie par catégorie d'âge entre les poneys classés sans faute.

La dotation unitaire obtenue est arrondie au dixième supérieur.

Dans tous les cas, la dotation par poney ne peut dépasser 45 points maximum en épreuves régionales label et 90 points maximum en épreuves finales régionales.

#### 8.2.4 Exemples

Epreuves régionales label de 6 ans avec 4 poneys C et 6 poneys D = 10 partants

Classement : 2 poney SF ; 5 à 4 pts de pénalités ; 3 à 8 pts de pénalités

- ⇒ Dotation globale des épreuves de 6 ans est de :  $10 \times 15 = 150$  pts
- ⇒ Dotation SF :  $(150/2) = 75$  pts plafonné à 45 pts

### 8.3 Dotations Dressage et CCE - Epreuves qualificatives

Le montant global distribué en épreuves qualificatives de dressage et de CCE est de 7 600 euros, au prorata du nombre de partants des épreuves régionales.

Cette enveloppe est répartie, en fin d'année, en fonction du nombre total de 1ères primes en dressage et en fonction du nombre total d'unités de prime attribuées dans l'année en épreuves qualificatives en CCE.

En CCE, une unité de prime est distribuée suivant le classement final à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3.

Une demie prime est distribuée si le jeune poney n'est pas classé dans le premier tiers mais répond aux critères de l'article 13.15 du Règlement Cycle classique Jeunes Poneys.

Pour bénéficier des primes, les poneys devront répondre aux critères de résultat énoncés à l'art. 132 du Règlement Cycle classique Jeunes Poneys.

Les poneys Origines Constatées ne sont pas primés.

## **8.4 Part organisateur perçue sur les engagements**

La part reversée par engagement aux organisateurs d'épreuves départementales et régionales en saut d'obstacles, en dressage et en CCE est de 9€ TTC.